

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 22/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 V. 268 Vœu relatif au financement des investissements pour la rénovation thermique des bâtiments.

Le Conseil de Paris,

Considérant les besoins massifs d'investissements pour la rénovation thermique des bâtiments ;

Considérant les crédits limités consacrés par l'Etat dans le cadre du plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales et des logements sociaux ;

Considérant que le Projet de Loi de Finances 2022 ne propose aucune ligne budgétaire spécifique pour la rénovation énergétique des logements sociaux et des bâtiments publics des collectivités locales ;

Considérant que cet arrêt de soutien de l'état est dramatique pour la dynamique de rénovation énergétique de ces bâtiments ;

Considérant que le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre ;

Considérant que l'importance de la rénovation thermique des bâtiments est un levier essentiel de lutte contre le réchauffement climatique et de baisse de la consommation d'énergie ;

Considérant que la rénovation thermique des bâtiments est à ce titre une mesure écologique puisqu'elle vise à limiter le réchauffement climatique via la baisse de la consommation et des émissions de gaz à effet de serre, et une mesure sociale puisqu'elle permet de faire baisser la part de dépenses des ménages liée à la consommation d'énergie ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Jean-Noël Aqua et des élu.e-s du Groupe communiste et citoyen,

Émet le vœu que :

- Des crédits à hauteur de 3 milliards d'euros soient inscrits au projet de loi de finances pour la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales et de 3 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des logements sociaux